



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**

DRH/JPP/AB

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 25 AVRIL 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17	Télétransmission en Préfecture	<b>26 AVR. 2024</b>
Membres en exercice	17	Date Réception	26 AVR 2024

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 19 avril, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes SOLER, BLESIOUS, GATTO, JACQUEMIN, CHIERICO, CREPET, BONNOT,  
MM. PERONA, JOUANIC, Membres

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes EL AKKADI, CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE  
MM. PETIT, BOURDIN, CAVIGLIOLI, Membres

**REPRESENTES:**

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Laurent PETIT à Mme Josette CHIERICO.

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Patrick PERONA

<b>DELIBERATION N° 370 / 24</b>	<b><u>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u></b>
du 26 AVR 2024	
Affiché	
Au 26 JUIN 2024	

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :**

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à une modification du tableau des effectifs compte tenu des éléments suivants :

## 1/ Réussites aux concours

Suite à la réussite de deux agents titulaires au concours de rédacteur territorial, et à celle d'un agent contractuel au concours d'infirmier en soins généraux de classe normale, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>Etat des effectifs budgétaires précédent</b>	<b>Modifications</b>	<b>Nouvel état des effectifs budgétaires</b>
<b><u>Filière Administrative</u></b>			
<b>Rédacteur</b>	<b>2</b>	<b>+2</b>	<b>4</b>
<b><u>Filière Médico-Sociale</u></b>			
<b>Infirmier en soins généraux de classe normale</b>	<b>0</b>	<b>+1</b>	<b>1</b>

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOPTE** le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,

**SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à Fréjus, le 25 Avril 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT,  
LA VICE - PRESIDENTE**

**Nassima BARKALLAH**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).